



Bordeaux, le 29 juillet 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Retour en vigilance jaune pour le risque feux de forêt en Gironde

Placé en vigilance orange depuis le 22 juillet dernier, **le département de la Gironde repasse en vigilance jaune (vigilance modérée) pour le risque incendies à compter de ce jour (12h00)**. La préfète de la Gironde a pris cette décision après avoir réuni les services de l'État concernés, le service départemental d'incendie et de secours (SDIS), Météo France, la fédération girondine de défense des forêts contre les incendies (DFCI) et l'office national des forêts (ONF).

Par conséquent, les mesures de restrictions concernant la circulation des véhicules motorisés, les activités ludiques et sportives ainsi que les travaux forestiers sont levées.

Il est cependant rappelé qu'il reste interdit, sauf autorisations spécifiques, à l'intérieur des bois, forêts et landes et ce, jusqu'à une distance de 200 mètres :

- d'utiliser du feu ;
- de fumer et jeter des allumettes, mégots ou débris incandescents ;
- de procéder à des incinérations ;
- de pratiquer le camping isolé et le bivouac ;
- de tirer des feux d'artifice publics ou privés.

Le risque de feux de forêt reste important dans le département en raison notamment de l'état de sécheresse du massif et des conditions météorologiques. **Les règles de prudence doivent être respectées avec la plus grande rigueur.**